

## Entretien avec Michèle Tribalat – INED

Le 24 janvier 2012

Ambroise Collon et Jonathan Evens

*J.E. : La loi actuelle vous semble-t-elle adaptée au contexte actuel ?*

M.T. : Le conseil constitutionnel rejette des lois sur les statistiques ethniques, pour des motifs de fond. On ne peut pas introduire une loi qui est trop éloignée du cœur principal de la loi. C'est trop annexe par rapport au cœur de la loi qui est sur le contrôle des flux. Cela paraissait incongru. Cela est un peu ridicule, car les statistiques ne transforment rien, elles permettent juste aux français de se distinguer entre eux. On peut tout à fait établir des statistiques ethniques sur l'affiliation. Il y a des émigrés qui arrivent, qui se reproduisent, et puis leurs descendants à 18 ans sont tous français, c'est ça l'affiliation. Ceci est pour des raisons de méthodes. On ne peut pas étudier l'immigration en se contentant de compter le nombre d'étrangers et leurs caractéristiques. Il y a des migrants qui sont étrangers, et on veut connaître leur devenir, et celui de leurs enfants.

Le conseil d'état et la CNIL ont fini par admettre que l'affiliation permettait de trouver l'origine. Dans beaucoup d'enquête de l'INSEE, il y a le lieu d'origine des enfants par exemple. Mais cela n'est pas tout-à-fait satisfaisant, parce que par exemple pour les algériens, il y a des enfants de rapatriés. Leurs destins sont complètement divergents. Dans les années 1990, ils n'ont pas fait l'effort. Maintenant il y a beaucoup de publications sur les immigrés. Ils ont trouvé un moyen d'entériner tout ça, puisque la génération d'enfants d'immigrants est intégrée maintenant. On fait des enquêtes annuelles maintenant, et on travaille sur le ressenti d'appartenance des gens.

Si vous voulez, le débat a complètement changé par rapport aux années 90. A ce moment-là, lorsqu'on parlait de statistiques ethniques et d'immigration, on criait aux nazis, au Front National etc. ... Maintenant le débat est déplacé car certaines minorités réclament ce genre de statistiques. C'est le cas du CRAN. Ca a changé toute la perspective.

Maintenant il y a une bonne réponse en face, c'est beaucoup moins violent.

*A.C. : Quels sont donc les problèmes actuels pour pouvoir faire ces statistiques alors ?*

M.T. : Les problèmes, ce sont les références aux heures sombres de notre histoire qui peuvent émerger, mais ils ont aussi refocalisé l'angle sur les catégories ethno-raciales, c'est-à-dire, est-ce que vous êtes arabe, noir, etc. ... Le feu est un peu retourné là-dessus.

*J.E. : Est-ce que cette définition d'appartenance est surmontable ? Pour les algériens par exemple, donc vous parliez tout-à-l'heure ?*

M.T. : Pour les algériens, cela fait référence explicitement à la colonisation. Ce sont des événements historiques sur lesquels on peut avoir des informations objectives. Tout le monde sait s'il est enfant de colon ou si on est ce qu'on appelait « les musulmans ».

Moi je suis rentré là-dedans pour des raisons méthodologiques. Je voulais apporter des informations sérieuses. Un vrai travail de démographe.

Le principal travail du démographe c'est comment traiter le temps. Comment vous allez définir votre échelle temporelle. Elle est définie par rapport à l'entrée en observation.

Donc pour les musulmans par exemple, ce n'est pas la naissance qui compte, c'est l'entrée dans le pays. Ceux qui sont enfants d'immigrés, leur échelle c'est le naissance dans le pays. Il y a une tradition méthodologique pour traiter ses catégories. Il ne faut pas tout mélanger. Il y a des immigrés en partie, sauf ceux qui devenaient français, et il y a aussi des étrangers nés en France mais très peu, puisqu'à 18 ans ils deviennent français.

*A.C. : Pouvez-vous nous parler de votre clash avec Hervé Le Bras ?*

M.T. : Il y a l'objet même. Ces études sont courantes dans tous les pays : USA et Pays du Nord de l'Europe.

Ca leur est apparu évident. Ils veulent savoir ce qui leur arrive et donc ils le font. C'est un classique sur le sujet

Lui considérait que la question d'assimilation était un sujet illégitime. « La naturalisation c'est la baptême, ça lave de ses péchés ». Quand vous dites ça c'est qu'être étranger c'est une tâche. Or ce n'est pas le cas.

La seule raison pour lesquelles je voulais faire des statistiques ethniques c'était pour travailler, c'était tout, vraiment. Pas pour des raisons X ou Y.

Il fallait que les méthodes soient adéquates. Il ne faut pas se tromper dans les échelles de temps. Ce sont des raisons méthodologiques.

*J.E. : Quel impact a la loi du 6 Août 2004 relative à l'informatique et à la liberté par rapport à la collecte des données personnelles ? (les exceptions, la régulation par le CNIL )*

M.T. : Cette loi est celle de 78 révisée en 2004 suite à des directives européennes. Elle a rendu la statistique d'intérêt publique. Elle dit ce qu'on peut faire et pas faire sur les statistiques. Autrefois si on s'interrogeait là-dessus il y avait de lourdes procédures avec le conseil d'état. Maintenant d'emblée elles sont d'intérêts publique. Elles ne sont pas du même niveau que les sondages des instituts privés, même l'INED, sauf si elle la fait avec l'INSEE. Ca a résolu la question. La demande d'accord de la CNIL doit avoir lieu. Alors on est tombé d'accord sur une formule assez ridicule. Le test était anonyme mais la personne interrogée devait signer. Il n'y a rien de moins anonyme que ça !

Ce n'était même pas des questions obligatoires : On ne pouvait même pas poser de questions sur la religion. On devait mettre « vous n'êtes pas obligés de répondre etc. ... »

Pourvu qu'il y ait un accord du CNIS, on peut faire des statistiques ethniques. La CNIL est juste consultée de façon ordinaire, il n'y a pas de barrage de leur part. Ca ne veut pas dire que l'INSEE ne se portera pas auprès de la CNIL pour avoir le tampon. Moi en 1992, c'était une affaire d'état. Ils ne voulaient pas la faire, ils nous en envoyés à la CNIL pour mettre tous les barrages possibles pour y échapper.

Ni l'un ni l'autre ne veulent être responsable. L'INSEE dégage sa responsabilité sur la CNIL. Vous devriez aller voir la CNIL, c'est indispensable.

*A.C. : Est-ce que vous pensez que ces statistiques sont réalisables ? Hervé Le Bras dit que c'est utopique.*

M.T. : Les non- raciales oui. Pour les raciales, il faut utiliser l'INSEE.

Pour le débat récent, je suis vraiment absente. Il rapproche l'ethnie de la race.

Pour moi il faut travailler sur les générations, c'est tout. Maintenant il y a une grande mode dans la démographie c'est qu'elle est principalement individualiste. La statistique individuelle j'attends qu'il me la montre franchement. Ils utilisent beaucoup les études de régressions logistiques : Modèles additifs. Coefficient devant les variables en fonction de leur rôle et de

leur importance. Grâce à ça, on traite l'origine comme un élément parmi d'autre, comme la catégorie sociale, le nombre d'années d'études etc....  
Ceux qui ne trouvent pas d'explications par les autres sont expliqués par l'origine justement.

Moi j'avais fait quelque chose sur la réussite au BAC à partir des origines ethniques. C'est assez bizarre comme utilisation. Les américains sont plus vigilants avec ces modèles que nous. Ils testent les interactions entre les variables. C'est un peu l'outil suprême pour la définition d'un groupe. On ne donne pas plus d'importance à l'origine qu'à n'importe quoi. Ça déculpabilise tout le monde un peu en quelque sorte.

Je ne suis pas contre l'utilisation de cela dans certaines situations. Mais la question de la discrimination n'est pas la seule qu'on doit se poser. On ne peut pas échapper à la catégorisation « immigrés, enfants d'immigrés etc. ... », il faut savoir comment les choses évoluent. La sociologie française a transposé cet outil, c'est devenu l'outil presse bouton. Ça donne l'impression d'avoir accordé autant d'importance à l'ethnie qu'à d'autres choses.

*J.E. : Pensez-vous qu'une fois les statistiques ethniques obtenues, elles peuvent être utilisées à des fins positives ?*

M.T. : J'avais fait une proposition pour l'étude des statistiques contre la discrimination dans un magazine, en m'inspirant de ce que font les américains. Si vous voulez, la grosse critiques de l'intervention des statistiques ethniques ou ethno-raciales pour la discrimination c'est qu'il faut un référentiel et tout décliner par rapport à lui. C'est l'objection principale. Mais si vous voulez, j'avais trouvé que si on avait le même type de chose que les américains sur les entreprises. Les entreprises remplissent des statistiques ethno-raciales, mais aussi sur le sexe, l'origine, et les qualifications décidées et imposées par le congrès. Normalement toute entreprise de plus de 100 employés envoie ce genre de document à l'EEC (Equity Employment Comitty). Quelqu'un a eu l'idée d'en faire une analyse. En moulinant tout ça, par bassin d'emploi, on a une situation moyenne. Tel type d'activité a telle structure par origine par exemple. On peut très bien instaurer un retour. Dans ce type d'emploi, votre entreprise devrait ressembler à ça. Si dans votre bassin d'emploi, les statistiques sont de telles sortes, il n'y a pas de raison que chez vous ça soit en dessous de ce seuil. Il n'y a pas de raison que certaines entreprises soient à la traîne. Et ce n'est pas une exigence très forte. Et il n'y a pas que des questions de racisme d'ailleurs. Donc c'est un moyen intelligent sans passer par le pénal. Je ne suis pas opposé à cela, mais je suis opposé à ce qu'on ne l'utilise pas pour d'autres raisons. On ne peut dire « on utilise ceci au profit d'une minorité », et d'un autre côté on passe sous silence ce type de méthode pour avoir des statistiques sur la délinquance, la criminalité. Je ne trouve pas ça tabou, je suis désolé. Ça devient une instrumentalisation de la statistique. On va cacher tout un tas de choses, et inciter les gens à penser de telle ou telle façon.

*A.C. : Cependant, vous êtes pour l'utilisation de ce genre de statistiques pour aider les minorités ?*

M.T. : Non ce n'est pas pour les favoriser. C'est uniquement pour les injustices. Si les statistiques peuvent aider à les corriger, il faut le faire. J'avais proposé qu'on mette en route ce genre de statistiques dans les entreprises, mais pas pour une question de gestion de personnel. Ça a vertu de faire évoluer ceux qui sont à la traîne, de les corriger, voilà tout. Il faut une sorte de vigilance. S'il y a des défauts, il faut les corriger. Mais s'ils sont vraiment notables uniquement. Il ne faut pas exagérer non plus.

Je ne suis absolument pas favorable à l'utilisation des statistiques pour la discrimination positive, comme cette histoire de pompier qu'il y a eu aux Etats-Unis.

Il y a des enfants qu'on ne met pas dans des écoles pour des questions d'origine. Je ne trouve pas ça acceptable.

L'avantage de cette statistique donne une meilleure vision d'ensemble pour savoir où se situent les problèmes. Certains secteurs échappent complètement à ce genre de problème, d'autres pas du tout.

Cela permet d'agir, au lieu de viser toutes les entreprises, on localise là où il y a des problèmes. Mais il n'y a pas eu beaucoup d'échos, c'est évident.

*J.E. : Ne pensez-vous pas que ce genre de statistiques sur la délinquance, sur certaines écoles, ça ne va pas, au lieu d'aider ce genre de minorité, les marginaliser encore plus ?*

M.T. : Non, je veux dire, à part à Sciences po, il n'y a pas le désir de faire ce genre de choses. Mais Sciences Po on s'en fout. Du moment que les écoles d'ingénieur continueront ce qu'elles font ça ira. Sciences po, ce n'est pas non plus le summum de la qualité de l'enseignement français.

*A.C. : Le scandale qu'il y a eu l'an dernier, Eric Zemmour, qu'en pensez-vous ?*

M.T. : C'est ridicule. Ce qu'il dit est vrai, il y a eu des études. Je lis un livre actuellement de Clochefer, qui est un hollandais, il dit que la moitié des détenus dans les prisons hollandaises sont ... enfin voilà quoi. En plus, ce sont des statistiques sur des choses que les gens savent malgré tout. Les gens qui habitent autour des cités etc. le savent. Quelque fois ça vous donne une meilleure vision des choses.

*J.E. : Mais si ces statistiques sont rendues publiques, cela ne va-t-il pas alimenter le racisme ?*

M.T. : Si vous voulez, on enlève les statistiques alors. Elle n'est pas faite pour être instrumentalisée. Elle doit être déclinée pour comprendre ce qui se passe dans un pays voyons. En Norvège, il y a des registres complets. Ils sont capables de savoir si au bout de dix ans, les gens accueillis sont encore dans le système des droits sociaux ou pas. C'est utile de savoir où ils en sont. Le pays a le droit de savoir, pour changer ses mesures politiques, où en sont les gens qu'il a accueillis.

*A.C. : Quelle est la pertinence de la notion de race ?*

M.T. : Aucune. Pour moi, ce sont des statistiques sur l'affiliation, et pas sur l'ethnico-racial. Pas mal de gens pensent encore que la race existe oui.

*J.E. : Et que dire des quotas ?*

M.T. : Je suis complètement contre. Il faut faire ça au début, quand les populations sont très minoritaires, mais après ça ne sert à rien de le faire comme ça.